

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mardi 7 Février 2017 à 20 h 30**

Date de la convocation : 01/02/2017

Date d'affichage : 01/02/2017

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	21	23

**L'an deux mille dix-sept, le sept février, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 01/02/2017

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle — Mme Joëlle LYONNET – M. PADET René – M. JONINON Pierre - Mme DURON Josette – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe –M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine - Mme TISSOT Françoise – M. BOIGNE Alain - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme OLIVIER Irène - M. YENIL Etienne - Mme BOULIN Nicole - M. THOMAS André - Mme CHABANNE Christelle - M. BERTRAND Jérémy

M. JACQUET Jacky a donné pouvoir à M. BOIGNE Alain

M. BOULOGNE Jérôme a donné pouvoir à Mme GARNIER Michèle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Joëlle LYONNET

➤ *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15/12/2016*

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

Le conseil municipal prend acte :

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>
201510	02/12/2016	Me CACHARD Eric Place du Plâtre BP1 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET	C1519	225	FELIX Pierre	M. et Mme GALINDO Christophe	NON

201511	01/12/2016	Me GEYSSANT Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	B713- 761-796- 798-924	6759	SCI DE L'AUTOROUTE	M. et Mme PASCAL Jean Michel	NON
201512	07/12/2016	Me GEYSSANT Notaire 5 rue de St Etienne - BP 17 42510 BALBIGNY	C2124 à 2131	13825	JACQUET Yvon	M. et Mme YENIL Kadir	NON

## A. FINANCES

### 1. Compte de gestion 2016 du budget communal

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
<b>FONCT</b>	2 468 162.56 €	2 824 096.96 €	<b>355 934.40 €</b>	<b>307 808.92 €</b>	663 743.32 €
<b>INV</b>	517 834.41 €	964 393.73 €	<b>446 559.32 €</b>	-366 328.28 €	80 231.04 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 985 996.97 €</b>	<b>3 788 490.69 €</b>	<b>802 493.72 €</b>	<b>- 58 519.36 €</b>	<b>743 974.36 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

### 2. Compte de gestion 2016 du budget Eau et Assainissement

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
<b>FONCT</b>	170 730 .55 €	209 293.68 €	<b>38 563.13 €</b>	191 048.78 €	229 611.91 €
<b>INV</b>	1 546 226.02 €	646 933.42 €	<b>- 899 292.60 €</b>	826 030,14 €	- 73 262.46 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 716 956.57 €</b>	<b>856 227.10 €</b>	<b>- 860 729.47 €</b>	<b>1 017 078.92 €</b>	<b>156 349.45 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

### 3. Compte de gestion 2016 du budget Travaux Connexes

## BUDGET TRAVAUX CONNEXES

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT N</b>	<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>RESULTAT GENERAL</b>
<b>FONCT</b>	9 597.14 €	1 411.87 €	<b>- 8 185 .27 €</b>	- 6207.41 €	- 14 392 .68 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget Travaux Connexes sera clôturé dans deux ans et sera à l'équilibre puisque les dépenses payées par la commune au cabinet Bisio sont remboursées intégralement par ASF.

Monsieur BOIGNÉ Alain demande qu'ASF règle, en temps et en heure, ses engagements vis-à-vis de la commune sous peine d'intérêts moratoires.

Approuvé à l'unanimité.

### 4. Compte de gestion 2016 du budget ZA Chanlat

## BUDGET ZA CHANLAT

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT N</b>	<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>RESULTAT GENERAL</b>
<b>FONCT</b>	172 619.36 €	172 619.69 €	<b>0.33 €</b>	- 25 839.36 €	- 25 839.03 €
<b>INV</b>	172 619.69 €	169 198 €	<b>-3 421.69 €</b>	- 169 198 €	- 172 619.69 €
<b>TOTAL</b>	<b>345 239.71 €</b>	<b>341 817.69 €</b>	<b>-3 421.36 €</b>	<b>- 195 037.36 €</b>	<b>- 198 458.72 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

### 5. Compte administratif 2016 du budget communal

Le compte de gestion retrace les dépenses et les recettes au cours de l'année écoulée dans la comptabilité de la trésorerie.

Quant au compte administratif, il retrace les dépenses et les recettes au cours de l'année écoulée dans la comptabilité de la Mairie.

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

Michèle GARNIER, présidente de l'assemblée, présente les résultats du compte administratif et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à 21 voix pour et 1 abstention le compte administratif 2016 de la commune. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.

### 6. Compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

Michèle GARNIER, présidente de l'assemblée, présente les résultats du compte administratif et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget eau et assainissement.

#### **7. Compte administratif 2016 du budget Travaux Connexes**

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

Michèle GARNIER, présidente de l'assemblée, présente les résultats du compte administratif et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de budget travaux connexes.

#### **8. Compte administratif 2016 du budget ZA Chanlat**

Monsieur le Maire sort de la salle pendant les débats et le vote du compte administratif.

Michèle GARNIER, présidente de l'assemblée, présente les résultats du compte administratif et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la ZA de Chanlat.

#### **9. Demande de subventions auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes (projet Espace Lumière et requalification du centre-bourg)**

##### **Objet de la demande : Requalification de l'Espace Lumière**

##### **Coût prévisionnel :**

Menuiserie Chapuis (Devis estrade / porte du sas / banque d'accueil)	3 090.00 € HT
Brunel dépannage (remplacement table de mixage / sono)	2 022.50 € HT
Sarl E.M.C.R (projecteurs /appliques)	8 324.20 € HT
Loire Ascenseur (plateforme hydraulique)	14 050.00 € HT
JC PEINTURE (hall d'entrée)	5 577.50 € HT
Cinématériel (Chaine sonore)	12 685,00 € HT
Cinématériel (Serveur)	3 605,20 € HT
Cinématériel (Billetterie)	5 343,00 € HT
SIEL (Rénovation énergétique et thermique)	103 900,00 € HT
Cinématériel (écran)	8 560,00 € HT
Cinématériel (wifi)	748,00 € HT
<b>Montant total du projet</b>	<b>167 905,40 € HT</b>

### **Plan de financement**

Association ABCinéma	50 000 €
Enveloppe parlementaire	10 000 €
Mairie	47 905.40 €
TSA	30 000 €
Région	30 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve à la demande de subvention pour la requalification de l'Espace Lumière.

### **Objet de la demande : Requalification du centre-bourg**

Le présent dossier de demande de subventions concerne l'aménagement de la traversée du centre bourg le long de la RD1082 et de la RD1, et de leurs abords, notamment au droit de l'église.

### **Programmation des travaux**

Les travaux sont programmés au deuxième semestre 2017.

### **Plan de financement**

Département de la Loire	57 090 € (30%)
Région Auvergne Rhône Alpes	57 090 € (30%)
Commune de Balbigny	76 120 € (40%)
Total	190 300 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention pour la requalification du centre-bourg.

## **10. Demande de subventions Fonds de soutien à l'investissement local (agrandissement du groupe scolaire et voirie Concillon)**

### **Objet de la demande : Agrandissement du groupe scolaire de Balbigny**

#### **Plan de financement (en HT) :**

Coût de la construction : 260 000 €

#### **Financement du projet**

Département (COCS)	30 %
Contrat de ruralité	20 %
Enveloppe parlementaire	5 %
Commune de Balbigny	45 %

**Où cet exposé, le conseil à l'unanimité**

- Approuve la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour l'agrandissement du groupe scolaire
- Approuve le plan de financement

**Objet de la demande : Voiries Concillon / Four à Chaux / Rue du Nord**

Coût HT du projet : 550 623.89 €

**Financement du projet**

Commune de Balbigny	45 %
Conseil Départemental	20 %
État	35 %

**Où cet exposé, le conseil à l'unanimité,**

- Approuve la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour l'aménagement des rues de concillon /four à chaux / rue du nord
- Approuve le plan de financement

**11. Demande de subvention Enveloppe parlementaire de Mr Maurice VINCENT sur le projet Espace Lumière**

Une première délibération avait été prise mais uniquement sur le volet accessibilité. Le nouveau projet est notamment complété par la rénovation thermique et énergétique du bâtiment. (voir plan de financement au point n°9)

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention pour le projet Espace Lumière au titre de l'enveloppe parlementaire de Mr Vincent Maurice, sénateur.

**12. Demande de subvention Enveloppe Territorialisée du Département pour le projet Voirie Four à Chaux**

L'enveloppe territorialisée est un nouveau dispositif d'aide créée par le Département de la Loire pour aider les communes dans le financement d'équipements structurants. Une demande de subvention sera effectuée pour les travaux d'aménagement des rues Concillon / Four à Chaux / Rue du Nord. (voir plan de financement au point n°10).

Approuvé à l'unanimité.

**13. Validation du devis du SIEL pour l'enfouissement des réseaux Voirie Four à Chaux**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	%-
PU Participation	Travaux	commune

Eclairage rue Four à Chaux	46 030 €	78.0 %	35 903 €
Dissimulation BTS rue Four à chaux	152 820 €	55.0 %	84 051 €
GC Télécom rue Four à Chaux	40 390 €	75.0 %	30 293 €
<b>TOTAL</b>	<b>239 240 €</b>		<b>150 247 €</b>

Approuvé à l'unanimité.

#### **14. Emprunt court terme pour le financement de la STEP**

Une consultation a été menée auprès de trois organismes bancaires pour la contraction d'un emprunt à court terme de 24 mois de 500 000 € sur le budget eau et assainissement. Ce prêt à court terme va apporter de la souplesse aux comptes de la commune entre le paiement des investissements et les retombées des subventions pour le financement de la station d'épuration.

Résultat de la consultation :

Crédit Mutuel : 0.80 % + Euribor

Crédit Agricole : 0.53 %

Caisse d'Epargne : 0.59 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le choix de l'organisme bancaire du Crédit Agricole pour l'emprunt à court terme servant au financement de la station d'épuration.

### **B. EMPRISE PUBLIQUE**

#### **15. Régulation de l'emprise communale sur la goutte rouge**

Acquisition à titre gratuit et en la forme administrative des parcelles situées Chemin de la Goutte Rouge et alors frappées d'alignement.

Approuvé à 22 voix pour et 1 abstention.

### **C. SYNDICAT DU BONSON**

#### **16. La Demande 7.63 FEADER dans le cadre du PAEC de la Plaine pour la mise en œuvre des actions sur le captage de Balbigny, pour laquelle je vous ferais passer un modèle de délibération la semaine prochaine**

Des diagnostics d'exploitation sont prévus dans le cadre de la contractualisation de MAEC, ils sont estimés au nombre de 5 diagnostics sur 2017. La présente délibération formalise les demandes de subvention :

	<b>Budget prévisionnel</b>	<b>Participation Agence de l'eau</b>	<b>Participation FEADER</b>
<b>Actions collectives d'animation/Accompagnement d'agriculteurs en cours de PAEC</b>	<b>6 500 € HT</b>	<b>3 900 € HT</b>	<b>2 600 € HT</b>

<b>Diagnostics d'exploitation</b>	<b>7 500 € HT</b>	<b>6 000 € HT</b>	<b>1 500 € HT</b>
<b>Visites techniques</b>	<b>3 000 € HT</b>	<b>2 400 € HT</b>	<b>600 € HT</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 000 €</b>	<b>12 300 € HT</b>	<b>4 700 € HT</b>

Monsieur GALICHET Éric souligne que les fonds réservés au PAEC au niveau européen devraient diminuer dans les années à venir.

Monsieur JONINON Pierre rappelle que la commune de Balbigny aura des financements assurés en 2017 sur le PAEC et probablement pour les deux années suivantes.

Approuvé à l'unanimité.

#### D. SUBVENTIONS

##### **17. Fonds de soutien à l'économie local – demande de subvention pour la requalification de l'Espace Lumière**

Nouvelle demande de subvention pour le projet Espace Lumière auprès de l'Etat sur le volet « grands projets d'investissements » (voir plan de financement au point n°9).

Approuvé à l'unanimité.

#### E. BATIMENTS et TERRAINS COMMUNAUX

##### **18. Avenant n°1 du bail rue Pasteur avec Mme Grigoletto**

Les modifications apportées dans le bail de Madame Grigoletto pour le logement 20 rue Pasteur à Balbigny :

##### **ARTICLE 9°) Dépôt de garantie**

Un dépôt de garantie, d'une valeur identique au loyer, sera déposé.

##### **ARTICLE 10°) Travaux à la charge du locataire**

Des travaux dans l'appartement seront à la charge du locataire. Le mois de mars 2017 ne sera ainsi pas soumis au loyer mensuel.

Approuvé à l'unanimité.

##### **19. Désaffectation et le déclassement du bien de l'ex-perception et choix du notaire**

Ce local étant maintenant vide, et n'étant donc plus affecté à un service public, il convient donc de constater sa désaffectation, et de le déclasser du domaine public communal. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une vente.

Afin de pouvoir vendre cet immeuble au mieux disant, la vente aux enchères avec assistance complète est proposée avec un contrat de mission confié à Min.not représentée par Monsieur Denis ESCLEINE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de :

- recourir à la vente aux enchères avec assistance complète pour l'ensemble immobilier sis à Balbigny, 20 rue Pasteur, cadastré section C 3008, d'une superficie de 624 m<sup>2</sup> environ, moyennant une première offre possible à 190 0000 € conformément à l'évaluation de France Domaine en date du 29/04/2015

- mandater à cet effet Monsieur Denis ESCLEINE, directeur général de Min.not.

Monsieur THOMAS André demande comment va se dérouler la vente.

Monsieur le Maire précise que la vente aux enchères aura lieu en Mairie le 21/04/2017 à 14h en Mairie en même temps que la vente d'un bâtiment de la commune de Néronde. Maître VIRICEL, notaire à Balbigny, coordonne la vente.

## **20. Bail Free Mobile pour l'installation d'une antenne à la Tuilerie**

La Mairie donne bail à Free Mobile pour accueillir ses installations de communications électroniques sur la **Cheminée – LA TUILERIE** (Références cadastrales **C 2991**)

Surface louée : **2.28 m<sup>2</sup>**

Le loyer annuel du Bail toutes charges incluses est d'un montant global et forfaitaire de 4500 €.

Le loyer versé par Free Mobile sera payable semestriellement d'avance le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Pour la première échéance, le loyer sera calculé pro rata temporis entre la date du lancement des travaux et la fin de la période en cours.

Le Bail est consenti et accepté pour une durée de **DOUZE ANNEES** entières et consécutives prenant effet à compter de sa date de signature par les Parties. Au-delà de son terme, le Bail se poursuivra par tacite reconduction pour des périodes successives de **SIX** années entières et successives, faute de congé donné par l'une des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, dix-huit mois au moins avant l'expiration de chaque période en cours. En tout état de cause, tout renouvellement ne sera possible que si Free Mobile est titulaire de l'autorisation justifiant l'installation des Equipements Techniques.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le bail avec Free Mobile pour l'installation d'une antenne sur la cheminée de la Tuilerie.

Un dossier de présentation sera disponible au public aux heures d'ouverture de la Mairie.

## **21. Bail de l'appartement au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment de l'ex-perception**

Monsieur le Maire propose de réinstaurer, en bail à loyer, un appartement d'habitation de type T4 de 80 m<sup>2</sup> de surface, situé à Balbigny, au premier étage à gauche d'un immeuble du 20 rue Pasteur, et défini au plan cadastral de la commune sous le numéro C 3008 avec pour dépendance une cave en sous-sol, un grenier et l'usage d'un parc de stationnement dans la cour ouest. Cet appartement est nommé Appartement Nord.

Le présent bail sera consenti moyennant un loyer mensuel de 450 €

Le présent bail sera conclu pour une durée de trois années entières et consécutives.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conditions de location du logement communal au 20 rue Pasteur.

## **22. Régularisation du bail des Payous**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le bail signé entre la Mairie de Balbigny et les Payous le 03/09/2017 concernant le bâtiment 34 rue de roanne comporte une erreur matérielle puisque le bail a été contracté sur la base d'une superficie de 65 m<sup>2</sup> alors qu'elle n'est en réalité que de 50.5 m<sup>2</sup>

Loyer au 1<sup>er</sup> septembre 2015 : 534.91 €

Superficie dans le bail : 65 m<sup>2</sup>

Superficie réelle : 50,50 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rectifier l'erreur inscrite dans le bail en proposant un dédommagement sur les 9 mois derniers mois.

Correction mensuelle :  $534.91 \text{ €} - ((534.91 : 65) \times 50.5) = 119 \text{ €}$

Correction sur les 9 derniers mois :  $119 \times 9 = 1071 \text{ €}$

Cette somme correspond à deux mois de loyers.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de supprimer deux mois de loyer aux Payous au regard du bail signé entre la Mairie de Balbigny et les Payous le 03/09/2017 concernant le bâtiment 34 rue de roanne.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la régularisation du bail des Payous en leur accordant une remise gracieuse de deux mois de bail.

## **F. INTERCOMMUNALITÉ**

### **23. Positionnement de la commune sur un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec Forez Est**

Considérant que cette compétence sera obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de considérer ledit transfert de compétence,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De s'opposer au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez Est,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- De charger Monsieur Le Maire d'en référer à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez Est.

Monsieur THOMAS André demande si Forez Est souhaite acquérir cette compétence dans les prochaines années.

Monsieur le Maire souligne que Monsieur le Vice-Président de Forez Est en charge de l'urbanisme est un fervent défenseur du PLUI. Le timing actuel ne permet pas à l'intercommunalité de prendre cette compétence. En revanche, en 2020, la réalisation d'un PLUI sera obligatoire sur la communauté de communes.

## ***G. RESSOURCES HUMAINES***

### **24. Recrutement d'un emploi d'avenir au groupe scolaire et d'un CUI au secrétariat de la Mairie**

Madame FAURON Cindy va quitter la Mairie de Balbigny pour rejoindre le service instructeur de Roannais Agglomération. Elle sera remplacée numériquement pendant six mois par un CUI (24h financé à 70% par l'Etat). Après cette période, Madame Catherine ALEX, adjointe technique au groupe scolaire, rejoindra le secrétariat. Elle sera remplacée dans ses fonctions au groupe scolaire par un emploi d'avenir (35h financé à 75% par l'Etat).

Approuvé à l'unanimité.

## ***H. QUESTIONS DIVERSES***

### **Convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée n°2987 section C au Syndicat d'Énergie de la Loire**

Installation d'une centrale par le SIEL pour la diffusion de la fibre optique. Elle sera posée à la Tuilerie sur le mur contre la voie ferrée en face de la caserne des pompiers. Mise à disposition gratuite.

Approuvé à l'unanimité.

**Commissions Forez Est :** diffusion de la liste aux membres du conseil municipal et sur le site internet de la commune

**Agrandissement du groupe scolaire :** lancement de la consultation aux entreprises le 13/02/2017

**Travaux Concillon / Rue du Nord / Four à Chaux :** fin des travaux en fin de semaine, + 50 % des riverains ont déjà réalisés les travaux de raccordement.

**STEP :** mise en service des bassins fin mars

**Conseil d'école :** 181 élèves au groupe scolaire / 168 à la rentrée. Concernant l'informatique à l'école, un dossier a été déposé dans le cadre d'un appel à projets numérique.

**Laiterie** : Nettoyage et sécurisation du site

**Piscine pour les scolaires** : 4 créneaux seraient réservés à la piscine de Feurs pour les élèves de l'école élémentaire de Balbigny. La question du financement des transports n'est pas encore réglée.

**Manifestation à la médiathèque** : Printemps des poètes le 31/03 / salon lecture écriture le 17 février à 18h30

**Jeu des 1.000 €** : le 17/02/2017 à la salle Paul Cabourg, début des enregistrements à 18h30

**Office du Tourisme de Panissières** : fusion des points touristiques, Panissières deviendra un bureau d'information touristique. L'implantation de l'office du tourisme intercommunal n'est pas fixée.

Élections présidentielles : les 23 avril 2017 et 7 mai 2017

Élections législatives : les 11 et 18 juin 2017

Monsieur Alain BOIGNÉ souhaite rappeler son engagement pour l'élection présidentielle aux côtés de Jean LASSALLE mais qu'en aucun cas il a basculé dans l'opposition municipale à Balbigny. Il se réserve le droit de porter plainte en diffamation si les rumeurs persistent.

Dates des réunions :

Remise du rapport de l'ENISE	13/02/2017 à 14h30
Commission PLU	14/02/2017 à 14h00
Réunion publique EAGB	16/02/2017 à 20h00 (salle Concillon)
Commission vie scolaire	20/02/2017 à 18h00
Commission environnement	08/03/2017 à 20h30
Commission vie associative	03/03/2017 à 18h30
Projet interculturel	16/03/2017 à 20h30

Plus de places pour le spectacle retour de la Comédie de Saint-Étienne.

Prochains conseils municipaux :  
21/03/2017 à 20h30  
25/04/2017 à 20h30

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance 22h30.

Le Maire,

Gilles DUPIN